



PROS D'OR 2026 Règlement

ARTICLE 1 : CALENDRIER ET MODALITÉS DE DÉPÔT

1.1. Période de candidature L'appel à candidatures est ouvert pour une période déterminée :

- **Ouverture** : 12 mars 2026
- **Clôture** : 4 mai 2026

1.2. Canal de dépôt Les candidatures doivent être soumises exclusivement par voie électronique via le formulaire officiel accessible sur le site internet : **lesprosdor.fr** (ou *unevoiepour tous.org* selon l'hébergement final). Un lien sera également communiqué peu avant l'ouverture des candidatures

ARTICLE 2 : CATÉGORIES ET CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Conformément à la Note d'Information #2, sept (7) catégories sont ouvertes à la compétition. Les critères d'éligibilité sont définis comme suit :

1. L'ÉLÈVE DE L'ANNÉE

- **Cibles éligibles** : Tout élève actuellement scolarisé dans un cursus de la voie professionnelle (du CAP au Bac Pro) ainsi que les jeunes diplômés de l'année en cours.
- **Objet de la candidature** : Valoriser une action inspirante, citoyenne ou solidaire réalisée dans le cadre scolaire ou extra-scolaire (ex : entraide administrative, engagement associatif).

2. LA CRÉATION DE L'ANNÉE

- **Cibles éligibles** : Candidature individuelle ou collective (groupe d'élèves) issue de la voie professionnelle.
- **Objet de la candidature** : Présentation d'une réalisation effectuée dans le cadre de la formation. La création peut être physique, numérique, artistique ou médiatique (ex : podcast, objet technique, œuvre d'art).

3. L'ÉTABLISSEMENT INNOVANT



PROS D'OR 2026

Règlement

- **Cibles éligibles** : Les structures d'enseignement : Lycées Professionnels (LP), Lycées Polyvalents (LPO), Centres de Formation d'Apprentis (CFA) et Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA).
- **Objet de la candidature** : Mise en lumière d'un projet pédagogique ou structurel innovant, mené avec ou à destination des élèves.

4. LE PERSONNEL ÉDUCATIF DE L'ANNÉE

- **Cibles éligibles** : L'ensemble des encadrants adultes : Enseignants, Conseillers Principaux d'Éducation (CPE), Assistants d'Éducation (AED), Directeurs Délégués aux Formations (DDFPT) et Chefs d'établissement.
- **Objet de la candidature** : Récompenser l'engagement professionnel et humain d'un acteur plébiscité par ses pairs et/ou par les élèves.

5. L'ENTREPRISE ENGAGÉE

- **Cibles éligibles** : Toute organisation privée, quelle que soit sa taille (TPE, PME, Grand Groupe/CAC 40).
- **Objet de la candidature** : Valoriser une politique active spécifique aux élèves de la voie professionnelle.

6. LA PERSONNALITÉ INSPIRANTE

- **Cibles éligibles** : Toute personnalité publique ou professionnelle reconnue, issue d'un cursus de formation professionnelle.
- **Objet de la candidature** : Célébrer un parcours incarnant la réussite pour la jeunesse actuelle.

7. LE CONTENU DE L'ANNÉE

- **Cibles éligibles** : Producteurs d'information et de culture (journalistes, écrivains, documentaristes, chercheurs, créateurs de contenu web).
- **Objet de la candidature** : Distinguer une œuvre (article, livre, vidéo, reportage) qui documente, étudie ou valorise positivement l'enseignement professionnel.



PROS D'OR 2026 Règlement

ARTICLE 3 : PROCESSUS DE SÉLECTION ET DÉLIBÉRATION

Le processus de désignation des lauréats se déroule en deux phases distinctes :

3.1. Phase de Pré-sélection Un **Comité de Pré-sélection** est constitué pour examiner l'ensemble des candidatures recevables.

- **Composition du Comité** : Il est composé de manière tripartite incluant des élèves, des enseignants et des personnalités qualifiées de la société civile.
- **Mission** : Ce comité a pour charge de retenir **trois (3) candidatures finalistes** (les "Nommés") pour chacune des sept catégories.

3.2. Phase de Jury Les dossiers des finalistes sont transmis au Grand Jury des Pros d'Or. Celui-ci délibère souverainement pour désigner le lauréat unique parmi les trois nommés de chaque catégorie.

ARTICLE 4 : CÉRÉMONIE ET REMISE DES PRIX

4.1. Invitation des Finalistes Les trois (2) finalistes retenus par le Comité de pré-sélection pour chaque catégorie seront officiellement invités à participer à la cérémonie de clôture.

4.2. Tenue de l'événement La remise des prix se tiendra le **28 mai 2026** au sein du **Panthéon** (Paris). La présence des finalistes (ou de leurs représentants dûment mandatés) est requise.

ARTICLE 5 : DISPOSITIONS LÉGALES

La participation aux Pros d'Or implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Les candidats autorisent l'association organisatrice à utiliser leur nom, image et les éléments de leur candidature (visuels des créations) à des fins de communication et de promotion de l'événement.